



Déclaration FSU CSE du 24 mars 2023

Malgré la motion de censure rejetée par l'Assemblée nationale à 9 voix près, une majorité de citoyen·nes continue à contester une loi passée en force, sans majorité à l'Assemblée nationale. Le passage par le 49-3 est un déni de démocratie qui laissera des traces en plus de distendre encore plus le rapport entre les « responsables » politiques et le peuple. La mobilisation du 23 mars a montré la détermination des salarié·es à continuer à s'opposer à cette réforme injuste. Pour la FSU, la mobilisation doit se poursuivre. Elle mettra tout en œuvre dans le cadre de l'intersyndicale pour faire obstacle à la réforme.

Depuis plus de deux mois, la contestation s'amplifie, elle est d'une ampleur inédite depuis 50 ans. Elle traduit l'opposition puissante de la population à un projet de société rétrograde porté par le gouvernement qui inonde la population de mensonges et de contre-vérités. Peut-on parler de démocratie lorsque le calendrier d'examen du projet a été accéléré et que les votes ont été bloqués ? Le gouvernement doit retirer cette loi injuste. D'autres financements sont possibles, en augmentant l'ensemble des salaires, en réduisant le chômage en particulier des seniors, en rendant effective l'égalité salariale femmes/hommes, en taxant le capital, en augmentant les cotisations des plus aisé·es. Cette mobilisation cristallise aussi le mécontentement autour de la question des salaires, des problématiques liées au pouvoir d'achat et à l'inflation ainsi qu'à des questions plus globales liées aux conditions de travail fortement dégradées ces dernières années.

Dans le champ de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, loin de répondre à l'ensemble de ces préoccupations, les ministres continuent à mettre en œuvre des politiques qui ont pourtant largement montré leurs limites. La politique indemnitaire dans l'enseignement supérieur et de la recherche sous forme de primes individuelles, mettant en concurrence les personnels comme le « pacte » proposé aux enseignant·es des 1er et 2nd degré, volontairement articulé aux annonces sur le collège, sont contraires à la nécessaire revalorisation sans condition des personnels. Le « contrat » proposé dans une logique du « travailler plus pour gagner plus » désorganiserait les équipes, et renforcerait - entre autres - les inégalités femmes/hommes, alors que les femmes sont déjà les grandes perdantes de la réforme des retraites, comme l'a montrée la grève féministe du 8 mars.

Rien n'est à la hauteur dans la politique éducative du gouvernement. En contradiction avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, le MENJ entend profiter de la petite baisse démographique pour continuer à supprimer des postes alors qu'il faudrait recruter notamment pour permettre une réduction forte des effectifs en classe quel que soit le niveau d'enseignement.

Dans le supérieur, où les effectifs augmentent, la seule réponse est de fermer les vannes de l'accès en première année (via Parcoursup) et en master (via la nouvelle plateforme « Mon master »).

Cette austérité, en termes de capacité d'accueil mais aussi de moyens, favorise les écoles privées dont les effectifs explosent par rapport aux universités et écoles publiques. L'État doit réinvestir dans l'enseignement supérieur public.

Dans de nombreux départements et académies, des personnels manquent à l'appel. Cette crise d'attractivité n'est pas prise au sérieux par le ministère de l'éducation nationale qui continue à organiser la pénurie dans tous les métiers en précarisant, en continuant à détériorer les conditions de travail et en se refusant à revaloriser réellement les professions.

Pour la FSU, il y a urgence à proposer des solutions qui sont en rupture totale avec les orientations de ces dernières années, notamment en confortant l'emploi statutaire et le recrutement sur concours, en rattrapant sans contreparties les pertes de salaires, en mettant en place de réels pré-recrutements et en améliorant la formation et l'entrée dans les métiers de l'éducation.

Le ministre a confirmé une révision de la carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2024. Si les labels REP et REP+ semblent préservés, le périmètre de la carte reste flou et le nombre des réseaux probablement constants alors que les inégalités économiques et sociales se sont creusées. Le renforcement de la mixité sociale des établissements ne saurait conduire en aucun cas au renforcement des moyens dédiés au secteur privé sous contrat. La FSU n'acceptera pas davantage un renoncement à des moyens supplémentaires pour l'éducation prioritaire alors que la baisse des effectifs, l'élargissement du principe de pondération à l'ensemble des REP et des moyens spécifiques sont attendus. La priorité doit être donnée à l'école laïque, publique, gratuite qui doit recevoir les moyens financiers et humains lui permettant d'accueillir avec la même ambition tous les élèves. Pour cela, les fonds publics doivent lui être réservés.

Le ministère de l'Éducation nationale envisage de supprimer deux semaines de cours en Seconde pour le SNU et de lui consacrer jusqu'à deux milliards par an. La FSU exige l'abandon du SNU. Les jeunes ont besoin d'école, pas d'un dispositif de domestication qui dévoie la culture et les coutumes militaires comme le levé de drapeau, l'uniforme, la marseillaise quotidienne au profit d'un projet politique qui vise une fois de plus à affaiblir l'Éducation nationale.

Le 27 janvier 2023, Carole Grandjean a fait connaître les 247 propositions issues des quatre groupes de travail nationaux sur la réforme des lycées professionnels. Sans réellement dire ce qu'elle retenait de ce travail, elle annonçait dans la presse que, si la gratification pour les élèves était bien encore au programme de la rentrée prochaine, l'augmentation de 50 % de la durée des PFMP (périodes de formation en entreprise) pour tous les élèves n'était plus d'actualité. Si la FSU salue cette décision, elle n'est pas dupe de la volonté de la ministre déléguée de poursuivre une réforme dont les orientations ne changent absolument pas sur le fond. Les priorités restent, pour elle, la préparation à l'emploi et le développement de l'apprentissage, quitte à rogner sur la formation et la qualification. La FSU continue de demander des mesures qui permettraient réellement d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que les conditions d'enseignement des PLP.

Il faut sortir des visions dogmatiques et remettre au centre des discussions l'intérêt des lycéen·nes professionnel·les. Pour nous, aucune diminution de temps de formation n'est acceptable. Nous rappelons notre opposition à l'augmentation du nombre de semaine de PFMP en terminale qui pourrait se faire par une réorganisation de l'alternance sous statut scolaire, des enseignements et des examens. Nous rappelons aussi notre opposition au mixage des parcours et des publics qui fragilise les formations professionnelles initiales sous statut scolaire et qui n'a pour objectif que de participer au développement de l'apprentissage pré-bac voulu par C. Grandjean.

France Compétences continue pourtant à accumuler des déficits records comme nous le rappelle la Cour des comptes dans un rapport à paraître sur un bilan de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui chiffre sur la période 2021-2023 à 8,4 Md€ les dotations exceptionnelles de l'État à France Compétences en lois de finances rectificatives.

Enfin, la FSU rend hommage une nouvelle fois à notre collègue Agnès Lassalle.

La FSU continue de réclamer, comme depuis plusieurs années, la fin de la destruction du service public de santé scolaire et universitaire. Il devient urgent d'avoir un plan ambitieux de recrutement d'infirmier·ères scolaires et de PsyEN à la hauteur des besoins, ainsi que des personnels de santé dans les universités, qui manquent crucialement.